

ANNEXE .LU - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .LU

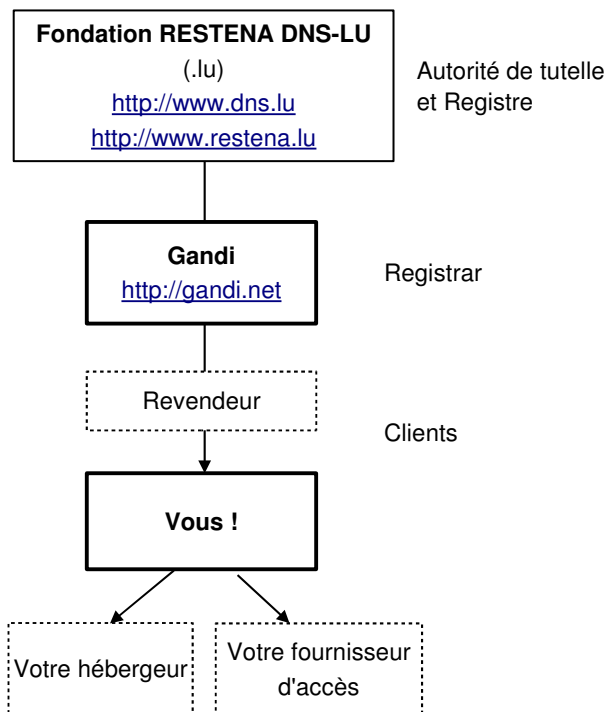
version n° 2.1 du 17 janvier 2011

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .LU supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .LU.1. Autorité de tutelle et Registre

.LU est l'extension officielle du Luxembourg. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .LU:



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .LU.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .LU, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .LU, définies par la Fondation RESTENA, consultables aux adresses suivantes:

- Charte de Nommage:
<http://www.dns.lu/fr/support/general-information/domain-name-policy-lu-charter/>

- Conditions Générales:
http://www.dns.lu/media/content/pdf/FR_3.1.2.4_AGREEMENT_S-Annexe3-Conditions-denregistrement.pdf
- Charte d'utilisation du Service WHOIS:
http://www.dns.lu/media/content/pdf/FR_2.1.0_PDF-CHARTER-WHOIS.pdf

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .LU. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Article .LU.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :
<http://www.gandi.net/domain/lu/info>

Les .LU sont ouverts à tous.

Pour enregistrer un nom de domaine en .LU, Vous devez respecter les conditions suivantes:

- la durée d'enregistrement est de 1 an;
- pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **au plus tard 2 jours avant la date d'Expiration**;
- fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre du .LU peut détruire Votre nom de domaine;
- spécifier des serveurs de noms (DNS) correctement configurés pour le nom de domaine que Vous désirez enregistrer, conformément aux standards «[zonecheck](#)» du Registre;
- vis à vis du Registre du .LU vous n'êtes pas considéré comme propriétaire du nom de domaine mais vous disposez d'un droit d'utilisation sur celui-ci;
- le Registre se réserve le droit de refuser l'enregistrement de noms de domaine manifestement contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs sans possibilité de remboursement en cas de radiation;
- certains termes sont interdits à l'enregistrement:
http://www.dns.lu/media/content/pdf/FR_3.1.2.5_AGREEMENT_S-Annexe4-Liste-noms-bloques.pdf, ainsi que les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets.

Article .LU.4. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur:

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/lu/>

Article .LU.5. Stockage des données personnelles

Vous acceptez que le Registre du .LU accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

Article .LU.6. Règlement des litiges

Le Registre ne prévoit aucune procédure particulière concernant le règlement des litiges sur les noms de domaine en .LU. Il appartient aux parties soit de régler le conflit par un accord amiable, soit d'obtenir une décision de justice. Le jugement devra alors être notifié par lettre recommandée à DNS-LU dans les dix jours ouvrables qui suivent sa notification.

Article .LU.7. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant Expiration).

Le Registre envoie un email au contact administratif, contenant les explications pour valider le transfert. Si Vous ne validez pas le transfert dans les 15 jours, il sera annulé.

Le transfert n'inclut pas de renouvellement. La date de création est réinitialisée par le Registre, et l'éventuel prorata du temps qui restait avant le transfert est perdu.

Le Trade (transfert avec changement de propriétaire simultané) est possible.

Article .LU.8. Changement de propriétaire

Pour changer le propriétaire d'un nom de domaine en .LU, veuillez Nous faxer le formulaire Gandi de changement de propriétaire, accompagné des justificatifs requis.

Le Registre envoie un email au contact administratif actuel, contenant les explications pour valider le changement de propriétaire. Si Vous ne validez pas le changement de propriétaire dans les 15 jours, il sera annulé.

Le changement de propriétaire n'inclut pas de renouvellement. La date de création est réinitialisée par le Registre, et l'éventuel prorata du temps qui restait avant le changement de propriétaire est perdu.

Article .LU.9. Processus de destruction

1 jour avant la date d'Expiration, Gandi relâche le domaine au Registre. Tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont alors désactivés.

A partir de cette date, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 30 jours calendaires.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

-fin de l'annexe .LU-